Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 100 (1974)
Heft: 20: Holz 74

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Carnet des concours

Rapport du jury du concours de projets, sur invitations, en vue de la construction d'un collège primaire et d'une halle de gymnastique à Cornaux

Le jury, composé de

MM. *René Sauser*, président du Conseil communal, Cornaux, président du jury ; *Hans Murset*, conseiller communal, Cornaux ; *Francois Nikles*, président de la Commission scolaire, conseiller général, Cornaux ; *André Despland*, conseiller général, architecte, Cornaux ; *Théo Waldvogel*, architecte de la Ville, Neuchâtel ; *Bernard Weber*, architecte, intendant des bâtiments de l'Etat, Neuchâtel ; *Albert-E. Wyss*, architecte, La Chaux-de-Fonds ; conseiller technique : M. *Jean-Marie Boichat*, administrateur du Gymnase cantonal, La Chaux-de-Fonds, délégué DIP (avec voix consultative) ; suppléant : M. *René Blant*, architecte de la Ville, La Chaux-de-Fonds,

s'est réuni le 29 mai 1974, à la Maison de Commune de Cornaux.

Sept projets, avec sept maquettes, ont été remis dans les délais prévus à l'article 1.9 du Règlement-programme de concours :

1. Projet « ABC »
2. Projet « 2087 »
3. Projet « ATRIUM »
4. Projet « LOGOS »
5. Projet « COLLCORN »
6. Projet « IDEFIX »
7. Projet « GRAND DUDUCHE »

Examen préalable

Le contrôle des projets et des cubes SIA a été fait par un personnel technique neutre. Le jury a pris connaissance du rapport de contrôle.

Admission des projets au jugement

Tous les projets sont admis au jugement, malgré quelques petites interprétations erronées dans l'exécution du programme.

Après s'être rendu sur le terrain, le jury prend connaissance des rapports rédigés par les concurrents et procède à l'étude détaillée des projets, selon les critères suivants :

1. Implantation — Intégration au site — Volume.
2. Organisation générale — Circulations horizontales et verticales — Orientation des classes — Nombre de niveaux.
3. Adaptation à l'enseignement primaire.
4. Economie du projet :
   — Cube.
   — Coût estimatif en fonction des structures.
   — Coût d'exploitation et d'entretien.
   — Importance des aménagements extérieurs.

Au cours de cet examen, le jury constate que tous les concurrents ont fourni des projets intéressants, représentant un travail important.

Il procède ensuite à la rédaction des rapports de critique, donc voici quelques extraits :

1. *Projet « ABC »*

— Projet assez compact, mais qui ne tient pas suffisamment compte de la pente du terrain, ce qui amène l'auteur à prévoir une excavation importante pour les locaux de la Commune, au nord.
— La simplicité et la clarté du plan ne sont pas exprimées par les volumes.
— L'architecture est un peu monotone.
— Les circulations intérieures sont bonnes.
— La conception du plan est bien adaptée pour l'enseignement primaire, à l'exception des dégagements, qui ont trop d'importance.
— Cube de construction moyen. Construction rationnelle.
— Les aménagements extérieurs demandent la construction de murs de soutènement importants.
— L'extension à l'ouest est admissible.

6. *Projet « IDEFIX »*

— L'intégration dans le site est excellente.
— Architecture simple et agréable.
— L'emplacement du terrain de jeux risque de perturber la tranquillité de l'enseignement.
— La plupart des circulations se font par l'extérieur, en partie sous préau couvert.
— Il est regrettable qu'il n'y ait pas de liaison directe entre le corps des salles de classe et celui des salles spéciales.
— L'infirmerie se trouve trop à l'écart.
— L'éclairage bilatéral n'est pas souhaitable.
— Cube de construction modeste. Construction simple.
— L'architecte a bien su intégrer son projet d'école primaire à proximité d'un site construit de valeur.
— L'extension au sud-est est bonne et elle ne détruit pas l'harmonie de la première étape.

7. *Projet « GRAND DUDUCHE »*

— Intégration au site acceptable, bien que les volumes paraissent un peu importants.
— Architecture simple.
— Locaux de la Commune disposés trop à l'écart, ce qui implique l'aménagement d'un accès important.
— La disposition du plan est claire et simple.
— Les circulations sont bonnes.
— La salle des maîtres est trop à l'écart.
— Les fenêtres en façade sud des classes situées à l'ouest ne sont pas admissibles.
— Cube de construction moyen. Construction simple, à l'exception de l'encorbellement de la halle de gymnastique.
— Extension à l'est admissible.

Conformément à l'article 45.2 du Règlement SIA nº 152, le jury procède à une nouvelle vision de tous les projets. Il établit ensuite le classement des projets.

Répartition des prix

Le jury décide d'attribuer les prix suivants, en plus de l'indemnité de Fr. 1000.— prévue à l'article 1.6 du programme :

1er prix, Fr. 4000.—, projet nº 6 : « IDEFIX », M. *Robert Monnier*, architecte SIA, dipl. EPFL, Neuchâtel. Collaborateurs : M. *Fritz Althaus*, architecte SIA, dipl. EPFZ et M. *Alain Humbert*.

2e prix, Fr. 3000.—, projet nº 7 : « GRAND DUDUCHE », *SEMPA SA*, Société de construction, Yverdon. Avec la participation de : *A. + F. Dolci*, architectes diplômés SIA et leurs collaborateurs.

3e prix, Fr. 2500.—, projet nº 1 : « ABC », *VARIEL AG*, Fertigbauten, Auw/AG. Atelier d'architecture : M. *G. Perrenoud*, architecte SIA, Le Landeron, M. *M. Maire*.

4e prix, Fr. 1750.—, projet nº 2 : « 2087 », M. *Robert-A. Meystre*, architecte EAUG, FAS/SIA à Neuchâtel.

5e prix, Fr. 1500.—, projet nº 5 : « COLLCORN », M. *Raymond Pizzera*, architecte, Neuchâtel. Son partenaire : M. *Georges Steffen*.

6e prix, Fr. 1250.—, projet nº 3 : « ATRIUM », M. *Claude Rollier*, architecte EPFL, SIA, Neuchâtel.

7e prix, Fr. 1000.—, projet nº 4 : « LOGOS », M. *Pierre-A. Debrot*, architecte EPFL, SIA, Neuchâtel.

Le jury déclare, selon l'article 47 du Règlement SIA nº 152, que le premier prix justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur. Il sera tenu compte, dans l'établissement du projet définitif, des remarques faites par le jury.

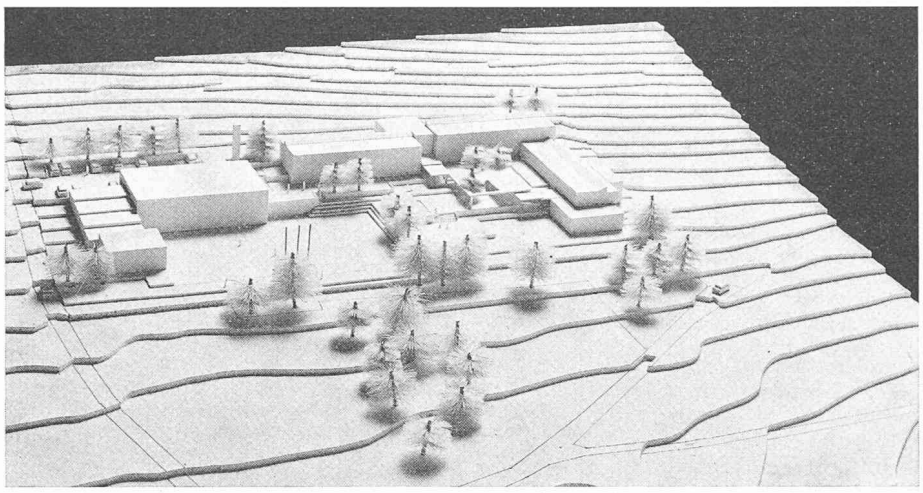

1er prix: «IDEFIX»
Maquette

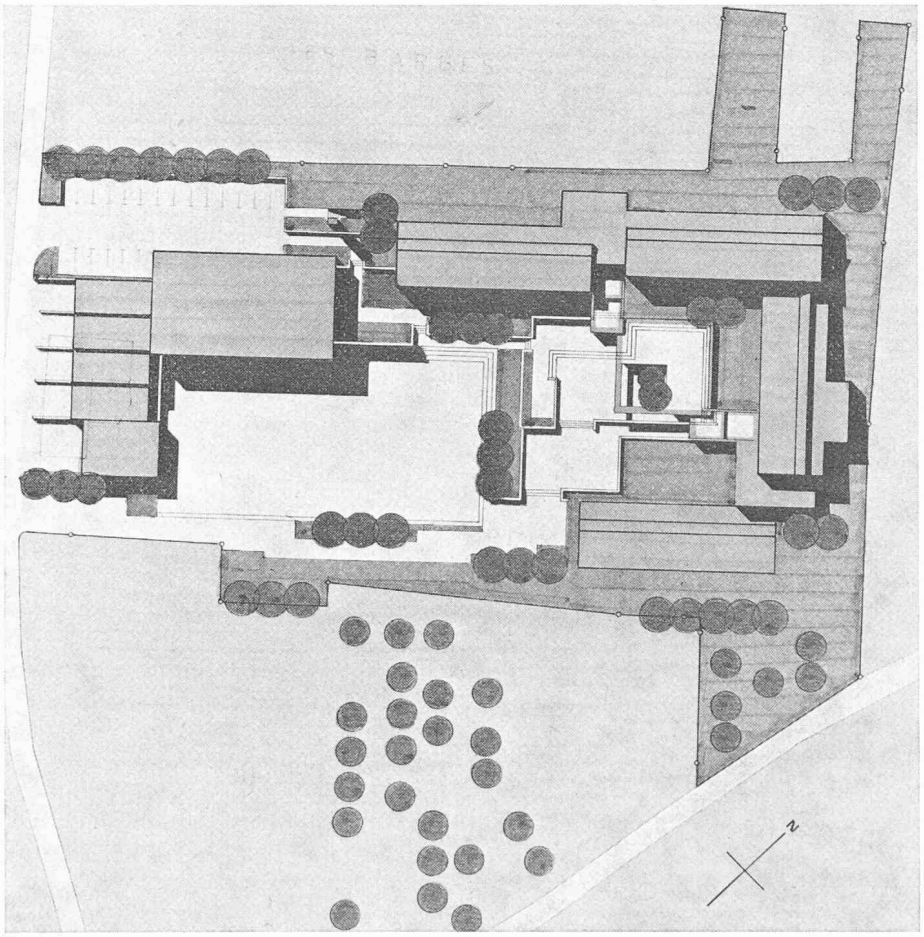

1er prix — Plan de situation

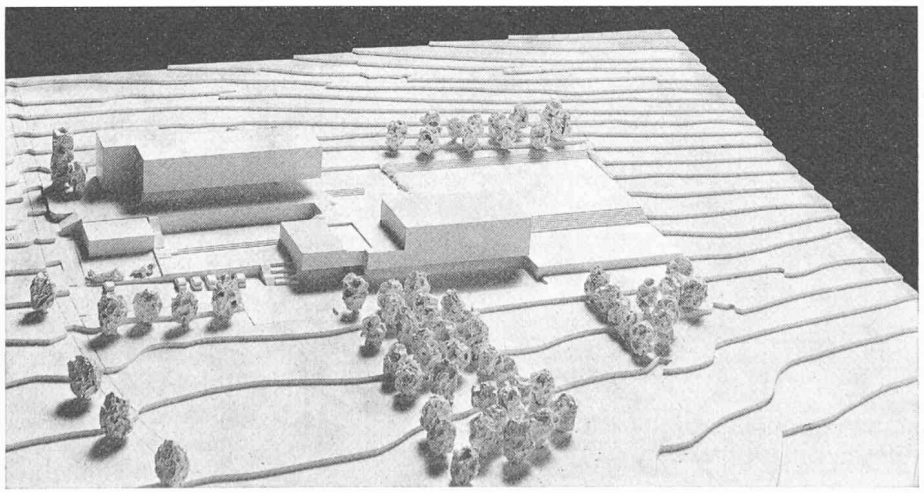

2e prix: «GRAND DUDUCHE»
Maquette

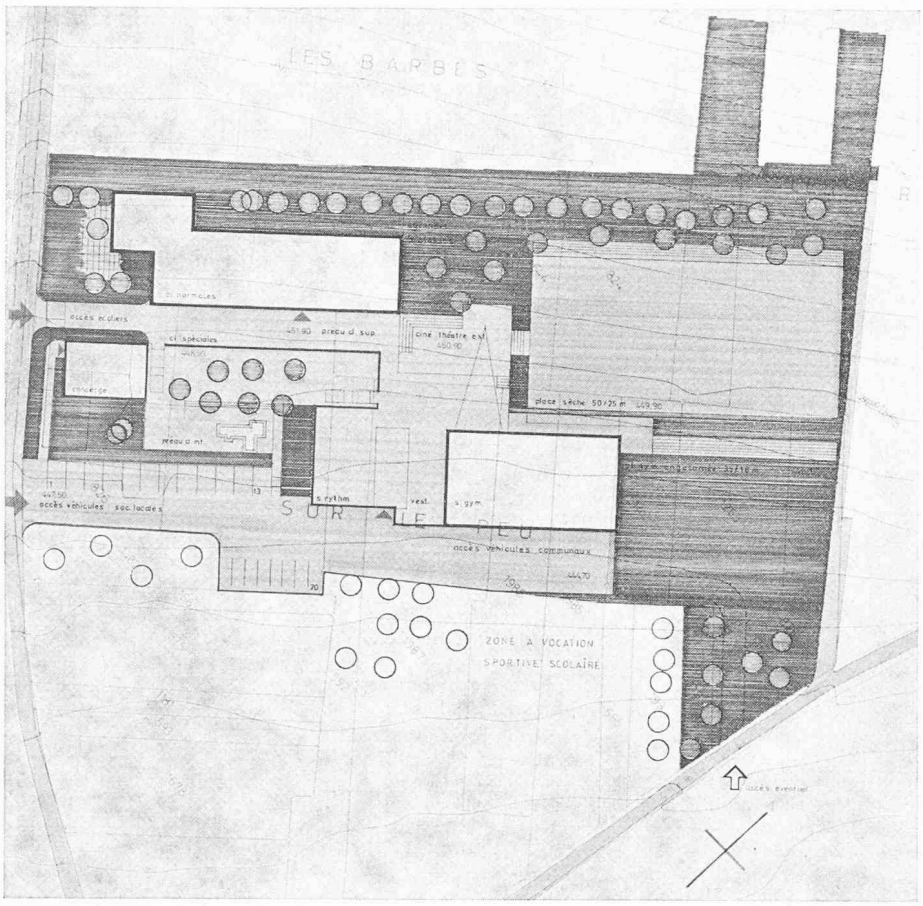

2e prix — Plan de situation

Divers

Réunion des gaziers romands

Les gaziers romands, réunis en assemblée le 10 septembre 1974 à la Foire de Lausanne sous la présidence de M. Ph. Ravussin, directeur du Service du gaz de Lausanne, ont eu l'occasion d'entendre un intéressant exposé sur les expériences faites en Belgique en matière d'utilisation de tuyaux en polyéthylène soudés pour la distribution de gaz.

Le conférencier, M. J. Matthijs de la Société intercommunale belge de distribution de gaz et d'électricité, a relevé que l'emploi des matières plastiques pour les canalisations de distribution de gaz a connu ces dernières années un développement considérable. Les principaux motifs de leur substitution aux matériaux traditionnels résident dans le coût relativement bas du produit lui-même et de sa mise en œuvre ainsi que dans sa résistance à la corrosion. Pour la fabrication des tuyaux destinés aux distributions de gaz, le polyéthylène prend une place toujours plus importante. Les tubes et les accessoires sont soudés les uns aux autres, de façon que l'ensemble se présente comme un tout homogène. On table normalement sur une durée de vie de 50 ans de pareils réseaux. Il y a quatre ans environ qu'a débuté en Belgique l'emploi des tuyaux en polyéthylène à haute densité pour la construction de réseaux de distribution à basse pression, et les expériences peuvent être qualifiées de tout à fait concluantes.

De nombreux invités, des représentants des organisations centrales de l'industrie gazière suisse ainsi que des services industriels et des services gaziers romands assistaient à cette réunion. M. M. H. Morattel, municipal et directeur des Services industriels de Lausanne, leur apporta le salut des autorités lausannoises.

Congrès

Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN)
Assemblée générale 1974

Ile de Brissago, 4-5 octobre 1974

L'assemblée générale proprement dite aura lieu le vendredi 4 octobre 1974, tandis que le samedi 5 octobre sera consacré à une excursion dans la baie de Caslano et à la visite de l'exposition « Test » (étude sur la protection des rives).

Finance : Fr. 45.— pour l'assemblée générale, comprenant le transport en bateau Ascona - Isole di Brissago et retour, ainsi qu'un repas avec boisson.

Fr. 55.— idem, avec la course (car et bateau).

Programme, rapport d'activité et inscriptions peuvent être demandés à l'Association, Schänzlihalde 21, 3013 Berne, tél. (031) 42 64 44.

La construction industrielle urbaine

Karlovy Vary, 18-23 novembre 1974

Le Conseil international du bâtiment organise un symposium sur ce thème. Renseignements à l'adresse suivante : CIB-TS 66 Symposium Secretariat, Research Institute for Building and Architecture, Letenska 3, 11800 Prague (Tchécoslovaquie).